



N O T E D E S E R V I C E

À: M. Pierre Fortin, président de la commission

De: André Lebel

cc: J.S. David

Date: 18 mars 2009

Objet: Question sur les redevances, Barrick Gold

Barrick Gold Corporation (« Barrick ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Minerais Lac Ltée. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

Suite à la faillite de McWatters en novembre 2004, Corporation Minière Osisko (« OSISKO ») a fait l'acquisition, d'un intérêt de 100% sur six claims et une concession minière couvrant l'ancienne mine productrice Canadian Malartic. Les titres miniers ont été acquis auprès du syndic (Raymond Chabot inc.) chargé de la liquidation des actifs de McWatters. Ces titres miniers sont assujettis à une redevance variable de 2 ou 3 % sur les revenus nets de fonderie, payable à Barrick et dont la moitié peut être rachetée par Osisko en contrepartie d'un paiement de 1 500 000 \$ US. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés, avec une participation de 100%, au nom d'OSISKO.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la révocation des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters lui ayant été cédée par un acte de cession par le syndic, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres de toute royauté ou charge qui y était antérieurement associés. Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le Gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. La Société a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, la Société a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100% sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis d'une redevance dérogatoire brute de 2,5%. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'OSISKO.

Nous avons été avisé en Octobre 2008, Barrick a cédé un portefeuille de redevance, incluant ses droits dans la redevance variable de 2 ou 3 % sur les revenus nets de fonderie à Royal Gold, Inc une société de redevances aurifères basée à Denver au États-Unis.

ANDRE LE BEL

Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire Corporatif

Vice President, Legal Affairs and Corporate secretary

Tel.: (514) 735-7131 #156

Fax: (514) 933-3290

Cell.: (514) 467-7131